

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. ERIC LE DISSES

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : RD570n Rognonas. Acquisition foncière pour le développement des modes de transports doux

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser l'acquisition du terrain nécessaire au développement des modes de transports doux à Rognonas, visé dans le tableau joint au rapport, pour un montant de 1 195 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'acte administratif correspondant.

La dépense sera imputée au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée